Commune de
Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT MUNICIPAL
N° 006/2026
au Conseil communal

Réponse à l'interpellation de
Mme Alice Buache et consorts intitulée
« Romanel Plage, quelle suite ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 1er octobre 2026, votre assemblée a accepté le renvoi en Municipalité de l'interpellation de Mme Alice Buache et consorts demandant à la Municipalité de répondre à une série de questions relatives au bilan et aux suites à donner au concept « Romanel Plage » organisé ces trois dernières années par le GSL.

2. Rapport au Conseil communal

La Municipalité remercie l'interpellant pour ses questions et apporte ci-après, dans le délai très bref imposé par le règlement du Conseil communal, ses réponses établies sur la base des informations disponibles à ce jour.

Quel bilan la Municipalité tire-t-elle des trois éditions de Romanel Plage, tant en termes de fréquentation que d'animation, de cohésion sociale et de participation des acteurs locaux ?

Il est difficile à la Municipalité de répondre à cette question qui devrait plutôt être posée aux organisateurs ; elle ne dispose en effet d'aucune information précise sur les différents points abordés dans la demande.

À titre purement subjectif, la Municipalité tire un bilan positif de cette initiative. Elle se félicite en particulier d'avoir pu profiter des installations et de l'équipe pour l'organisation de manifestations officielles (Fête nationale, nouveaux habitants, investiture pour la nouvelle législature) à satisfaction générale.

Comment la Municipalité entend-elle poursuivre ou soutenir le concept Romanel Plage au-delà de la période initialement prévue ?

La Municipalité ne dispose aujourd'hui d'aucune information sur les intentions des organisateurs. Il ne lui est donc pas possible de se prononcer précisément.

Elle reste cependant à l'entière disposition du comité du GSL (ou d'autres acteurs locaux intéressés) pour discuter du type de soutien demandé, ainsi que pour rappeler les obligations liées tant à la police des constructions (pour les installations) qu'à la police du commerce (pour les autorisations d'exploiter et les annonces de manifestations).

.

La Municipalité envisage-t-elle d'étudier la création d'une installation permanente au bord du lac de Prazqueron permettant de pérenniser Romanel Plage et, plus largement, de soutenir l'organisation d'activités communales et associatives ?

La Municipalité a effectivement prévu, dans ses projets futurs, de réserver un montant pour étudier la possibilité de créer une installation de type buvette au bord du lac. Cette étude devrait non seulement traiter de la création d'un bâtiment et sa liaison aux réseaux d'infrastructures (eau sous pression, électricité et assainissement), mais également des modalités de son exploitation.

Dans quel délai la Municipalité pourrait-elle présenter au Conseil communal les résultats de cette réflexion et les éventuelles options envisageables pour assurer la continuité de Romanel Plage ?

Sous toutes réserves, la Municipalité pourrait présenter un projet dans ce sens au Conseil communal au cours de l'année 2027.

3. Conclusions

La Municipalité considère avoir, par ce rapport, répondu aux questions posées ; elle souhaite profiter de la présente pour remercier chaleureusement le comité du GSL pour cette belle initiative, ainsi que toutes celles et ceux qui ont participé aux soirées, tant comme organisateurs que comme simples participants.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport N° 006/2026 adopté en séance de Municipalité du 2 novembre 2026 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

de dire qu'il est ainsi répondu à l'interpellation déposée par Mme Alice Buache et consorts intitulée « Romanel Plage, quelle suite ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique : Le Secrétaire :

Claudia Perrin Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 2 novembre 2026

Déléguée municipale : Mme Jennifer Dagon, Municipale

Annexe : Texte de l'interpellation